



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 juin 2013 (Séance publique)

Le Maire

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Étaient présents :

Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Jean Paul SALLE, Michel RICCI

Excusés :

Claudine FINE ayant donné pouvoir à Christine VALLA
Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Nadine FERRARI
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

Absente :

Josette PETER

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00.

M. Jean-Paul SALLE a été élu Secrétaire.

Affaires Financières

1) Budget « commune » décision modificative n°2

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2013 « commune » 2013.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Budget « eau » décision modificative n°1

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « eau » 2013.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Voirie communale : demande de subventions

La Commune a décidé de poursuivre les travaux d'entretien et de grosses réparations concernant la voirie communale. Pour l'année 2013, il est possible d'obtenir l'aide du Conseil Général des Hautes-Alpes sous forme de subvention à hauteur de 14 444 €. Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général pour obtenir la subvention ci-dessus indiquée et arrête la liste des travaux de voirie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) Eglise du Bez 2^{ème} tranche : demande de subventions

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux de l'église du Bez pour un montant de 189 864 € HT et sollicite les subventions de l'Europe / l'Etat à hauteur de 10 %, la Région à hauteur de 30% et le Département à hauteur de 30%.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Serre Chevalier Vallée
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



5) Construction d'une piscine : demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve la construction d'une piscine municipale couverte pour un montant total de 4 699 638.19 € HT et sollicite les subventions de l'EUROPE FEDER POIA à hauteur de 20% du coût total de l'opération de construction, de la Région à hauteur de 20 % et du CNDS à hauteur de 20%.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Subvention aux associations : attributions 2013 (suite)

Le Conseil Municipal attribue une subvention au CCAS pour un montant de 4 500 € et précise que les sommes sont inscrites au budget primitif 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Urbanisme

7) Voie verte intercommunale : mise en œuvre d'une consultation publique

Le Conseil Municipal décide de la mise en œuvre d'une concertation publique qui se déroulera du 22 juillet au 30 août 2013 en mairie, porte à la connaissance du public que la publicité de cette consultation sera effectuée par voie d'affichage dans les panneaux municipaux et publication sur le site internet de la Commune, dit que les observations du public seront consignées dans un cahier de recueil disponible en mairie aux heures d'ouverture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Travaux

8) Mise en conformité du captage du Verney : demande d'autorisation de défrichement.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et autorise le Maire à signer la demande d'autorisation de défrichement du périmètre immédiat du captage de la source du Verney.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Construction d'une piscine municipale : attribution des marchés

Le Conseil Municipal accepte les propositions de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à signer les marchés de travaux avec les différentes entreprises retenues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Signature d'une convention avec ERD – baignade biologique

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec ERDF

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Prorogation de location du logement communal situé à l'immeuble « le Concorde 5 » entre la commune et M. Frédéric MARTIN pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Loyer 198.35 €.
- Signature d'un contrat d'entretien annuel de nettoyage de certains locaux communaux pour l'année 2013 entre M. Dominique FAURE et la commune.
- Il est donné mandat à Maître VOLPATO de la SCP SCHREIBER-FABBIAN-VOLPATO pour défendre les intérêts de la commune suite à deux requêtes enregistrées auprès du Tribunal de Grande Instance de Gap présentées par la SARL STEPHEN EDWARDS demandant d'une part la nullité du congé du 30 octobre 2012 portant non renouvellement de bail et d'autre part à ce qu'une indemnité d'éviction lui soit versée.

- Il est donné mandat à Maître Patrice VAILLANT pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Marseille présentée par la SC Le Chalet les Agneaux demandant :
 - d'annuler le rejet du 29 octobre 2012,
 - de condamner la Commune à verser la somme de 456 920 € à la SC le Chalet les Agneaux,
 - de condamner la Commune à verser la somme de 5 000 € à la SC le Chalet les Agneaux.

- Le lot relatif à l'acquisition d'un véhicule de déneigement est attribué à la SARL Dauphiné Poids Lourds pour un montant de 126 500 € HT (soit 151 294.00 € TTC) se décomposant comme suit :
 - Véhicule de base marque LADOG : 104 650.00 € TTC
 - Etrave : 10 166.00 € TTC
 - Saleuse : 20 332.00 € TTC
 Le lot relatif à la reprise du véhicule de marque Holder est attribué à la SARL Dauphiné Poids Lourds pour un montant de 15 000 € net (non soumis à la TVA).

FIN DE LA SEANCE A 20H55

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Mme BIBOUD remercie M. le Maire et le Conseil pour la mise à disposition gracieuse du car scolaire municipal auprès du CASA pour son voyage de printemps. M. le Maire précise qu'en raison du rétablissement des cours le mercredi matin dès la rentrée scolaire 2013, le car municipal ne pourrait à l'avenir n'être mis à disposition que le samedi.

- Mme BIBOUD signale d'autre part que le musée « Autrefois mon village » est infesté de souris. Il est répondu que les services techniques sont passés en début de semaine pour faire un diagnostic et doivent repasser prochainement pour régler ce problème.

- Mme BIBOUD signale également que le Serre Che News de l'été 2013 comporte plusieurs erreurs d'impression concernant les horaires d'ouverture du musée et du sentier botanique du Bez. Il est répondu qu'il s'agit d'une erreur du service du patrimoine de l'Office de tourisme, responsable de l'édition de ce bulletin d'information, et que le Directeur de l'Office va en être rapidement averti.

- Mme BIBOUD demande par ailleurs au Conseil s'il est possible que l'agent du patrimoine de la Commune puisse, outre la visite du sentier botanique du Bez, assurer également la visite du canal de l'église à La Salle. M. le Maire répond favorablement à condition d'avoir l'accord de l'agent car cette visite doit être compatible avec son emploi du temps.

- Enfin, Mme BIBOUD parle des bassins et des bancs publics et privés des Pananches et de La Chirouze. Les services techniques doivent vérifier s'il manque un panneau de signalétique Traverse Sainte Barbe.



 Le Maire
 Alain FARDELLA